

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Bénéficiaire d'une orientation MPDH
- Désirer être aidé dans son rôle de parent ou futur parent
- Résider sur le territoire Nantes métropole et Ancenis

## PROCÉDURE D'ADMISSION

Le service peut être sollicité par les familles elles-mêmes, ou par des professionnels intervenant dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles.

Après une **réunion d'information** à L'Étape Centre d'habitat, les personnes souhaitant une admission formalisent leur demande par courrier adressé à la direction. Un entretien avec le chef de service et la psychologue sera ensuite proposé aux parents.

Une **concertation** préalable réunissant tous les professionnels qui interviennent auprès de la famille sur la question de la parentalité est organisée par le service.

Après un **échange en équipe** pour valider l'admission, un courrier est envoyé à la famille, ainsi qu'à tous les partenaires pour démarrer l'accompagnement.

PROFESSIONNEL, PARTICULIER, PROCHE,  
CONTACTEZ-NOUS

☎ 02 40 50 76 86

📍 291 Route de Sainte-Luce  
44300 Nantes

✉ [accompagnementparentalite@letape-association.fr](mailto:accompagnementparentalite@letape-association.fr)

## ACCESSIBILITÉ

Bus C7 arrêt Portail Rouge  
Bus 12 arrêt Basse Chênaie

Le SASP est un service de :

 l'étape  
ACCOMPAGNEMENT, LOGEMENT, CITOYENNETÉ centre d'habitat

291 Route de Sainte-Luce - 44300 Nantes - 02.40.14.43.38

[centredhabitat@letape-association.fr](mailto:centredhabitat@letape-association.fr)

 l'étape  
ACCOMPAGNEMENT, LOGEMENT, CITOYENNETÉ centre d'habitat

## ACCOMPAGNEMENT PARENTALITÉ



## LE SASP : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Le service d'accompagnement à la parentalité (**SASP**) est un service de L'Etape Centre d'habitat, géré par l'association L'Etape.

Le SASP propose une aide et un soutien à des familles dont au moins l'un des deux parents est en situation de handicap.

A partir de la demande de la famille, les professionnels proposent pour des personnes en projet d'enfant, dans l'attente d'une naissance ou aux parents d'enfant(s) mineur(s), vivant seuls ou en couple, souhaite bénéficier d'un accompagnement.

Les personnes accompagnés peuvent être :

- En couple,
- Seule,
- Dans l'attente d'une naissance,
- Vivant ou non avec leurs enfants.



## DES MISSIONS AU CŒUR DE LA PARENTALITÉ

Le Service Accompagnement Parentalité propose à une quinzaine de familles (qui représentent 20 places) un espace de réflexion et de construction dans les domaines de :

- La parentalité,
- L'éducation des enfants,
- La vie affective,
- La conjugalité.

Chaque famille est accompagnée par un binôme d'éducateurs (santé, nursing, scolarité, aide à domicile).

Cet accompagnement est organisé en coordination avec les professionnels présents auprès de la famille (aide à domicile, crèche, école, centre médico-sociaux...) dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel.

Les familles accompagnées peuvent également bénéficier de temps collectifs le week-end ou pendant les vacances. Elles peuvent y rencontrer d'autres parents, échanger, jouer avec leurs enfants et développer des projets.



## UN ESPACE RESSOURCE

Le service propose également un espace d'accueil, d'échange, et de réflexion à toute personne concernée par la question de la parentalité des adultes en situation de handicap : parents, proches, professionnels.

## L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est assuré par une équipe de trois travailleurs sociaux et d'une psychologue.

Il se construit avec chaque famille selon ses **besoins définis dans un contrat d'accompagnement**.

L'accompagnement peut se faire **en continu** ou sous la forme **d'entretiens ponctuels**, via l'espace ressource.

Les entretiens et les accompagnements peuvent se faire :

- Au domicile,
- Au service,
- Sur des services extérieurs.